

Assurance scolaire



RESPONSABILITÉ CIVILE : couverture des dommages causés par l'enfant

Couverture des dommages corporels

3 000 000€
(par sinistre/an)

Couverture des dommages matériels (avec une franchise de 30€)

300 000€
(par sinistre/an)



INDIVIDUELLE ACCIDENTS : couverture des dommages corporels subis par l'enfant

Décès accidentel

3 000€

Invalidité permanente jusqu'à 65%

30 000€

Invalidité au-delà de 66%

45 000€



ASSISTANCE

Transport médical d'urgence

Transmission de messages

Envoi d'un médecin sur place

Rapatriement vers le domicile de l'élève

Rapatriement du corps en cas de décès

Frais de cercueils limités à 3 000€

Présence d'un parent auprès de l'enfant hospitalisé

Envoi de médicaments indispensables et introuvables

la couverture
est aux frais réels
après décision
préalable
de l'Assisteur



GARANTIES COMPLÉMENTAIRES (sur présentation des justificatifs des frais)

Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation

jusqu'à 7 500€

Dent ou prothèse cassée

100 €/dent
(maxi 500€/sinistre)

Frais de transport de l'élève accidenté du lieu de survenance au domicile

150€

Remboursement des frais d'inscription dans des clubs ou associations sportives suite à un accident, à partir de 31 jours d'incapacité et pour 180 jours

maxi 50 €/mois

Assistance juridique

maxi 3 000€

Frais de recherche et de sauvetage (à l'exclusion des pistes de ski)

maxi 750€

Frais d'évacuation et frais de recherche suite à un accident sur piste de ski

maxi 150€

Bris de lunettes, par verre, monture ou lentille

forfait 65€

Frais de prothèses et d'orthopédie (autre que dent et lunettes)

maxi 450€

Prise en charge du forfait hospitalier journalier

maxi 50€

Remboursement des frais de scolarité restant dus à l'école en cas de décès du répondant financier

maxi 750€

Remboursement des cours de remise à niveau scolaire suite à un accident de l'élève, à partir du 31^{ème} jour d'incapacité et pour maxi 180 jours

maxi 150€/mois

En cas d'hospitalisation de + de 48h d'un des parents, garde de l'élève âgé de - de 16 ans durant maxi 2 jours

maxi 200€

En cas d'accident ou de maladie maintenant l'élève de moins de 14 ans à domicile durant + de 5 jours, prise en charge des frais de garde durant 5 jours maxi

limite 500€